



# Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Martres Tolosane

---



## Rapport annuel 2022

ETU-2023-042 - Edition Février 2023



# CONDITIONS DE DIFFUSION

---

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)

# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>1</b>
<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b> .....	<b>2</b>
1.1. CONTEXTE .....	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
<b>2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES</b> .....	<b>2</b>
2.1. HISTORIQUE.....	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	3
2.2.1. Description des jauges.....	3
2.2.2. Valeur réglementaire .....	3
2.2.3. Niveau de référence.....	3
2.2.4. Implantation des jauges .....	4
<b>3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE</b> .....	<b>6</b>
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2022 (SOURCE : STE LAFARGE CEMENTS) .....	7
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2022.....	7
<b>4. RESULTATS AUTOUR DE LA CARRIERE</b> .....	<b>8</b>
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2022 .....	8
4.2. INFORMATION SUR LE RESEAU DE MESURES .....	8
4.3. MOYENNE GENERALE .....	8
4.4. DETAILS PAR JAUGE .....	9
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation) .....	9
4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations) .....	10
4.5. MESURES DE PH .....	10
<b>5. CONCLUSIONS 2022 ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>11</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>11</b>

# SYNTHESE

En partenariat avec la société Lafarge Ciments, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Martres Tolosane. Concrètement, 6 campagnes de mesures de deux mois ont été réalisées en 2022.

- ➔ L'activité de la carrière semble avoir une faible influence sur l'empoussièrément de son environnement immédiat sous les vents dominants.
- ➔ A proximité des 1<sup>res</sup> habitations sous les vents dominants de la carrière, les niveaux d'empoussièrément sont faibles et nettement inférieurs à la valeur réglementaire.

## SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m <sup>2</sup> /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	<b>NON</b>	Pas de dépassement sur la jauge de type b <i>A noter que les empoussièrément constatés sur l'ensemble des jauges présentes autour de la carrière sont inférieurs à valeur annuelle de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour</i>

## RETOMBÉES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2022

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m <sup>2</sup> /jour autour de la carrière		Comparaison entre 2022 et 2021	
		Moyenne annuelle 2022 (Moyenne des 6 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2021 (Moyenne des 6 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2021
12	a	129	*	*	*
7	c	97	105	▼	- 7%
10	c	265	229	▲	+ 16%
11	c	253	150	▲	+ 69%
4	b	121	133	=	- 10%
<b>Moyenne globale du réseau</b>		<b>173</b>	<b>154</b>	<b>▲</b>	<b>+ 12%</b>

\*la jauge n°12 a été ajoutée au réseau de mesure lors de la 6<sup>e</sup> campagne de mesures 2021. Il n'y a donc pas assez de donnée pour calculer une moyenne annuelle 2021.

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

## 1.1. Contexte

La société Lafarge Ciments a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables<sup>1</sup> dans l'environnement de la carrière de Martres Tolosane, située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre Lafarge Ciments et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

## 1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1<sup>res</sup> habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

# 2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

---

## 2.1. Historique

Le dispositif de surveillance des retombées de poussières est effectué à l'aide de mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 depuis 1998.

Le protocole mis en place en 2013 (campagne de mesures de 2 mois en continu soit 6 mesures par an permettant de couvrir l'ensemble de l'année) a été conservé autour de la carrière après la modification de l'arrêté du 22 septembre 1994 en accord avec la DREAL Occitanie.

Initialement constitué de 4 points de mesures des retombées atmosphériques totales dans l'environnement de la carrière, le dispositif s'est étoffé en 2021 avec l'ajout d'une nouvelle référence au réseau (jauge n°12).

---

<sup>1</sup> On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

## 2.2. Dispositif de mesures

### 2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (25 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre à 3 mètres. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 2 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.



Les retombées sont exprimées en  $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ .

☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 4.

### 2.2.2. Valeur réglementaire

En revanche, la carrière est soumise à l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500  $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$  en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.4).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

### 2.2.3. Niveau de référence

Empoussièremment annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment faible
250 à 500 $\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques.

## 2.2.4. Implantation des jauges

### 2.2.4.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrières, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec ::

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

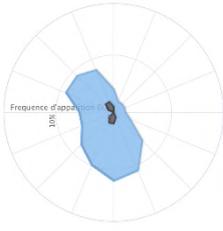
### 2.2.4.2. Dispositifs de suivi pour la carrière de Martres Tolosane :

	Type de site	Explications	Sites
<b>Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié</b>	<b>a</b>	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	<b>N°12</b> ajouté en 2021 et situé à environ 1200 mètres au Nord de la carrière
	<b>b</b>	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou <b>des premières habitations</b> situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	<b>N°4</b> (Campignas Bas) : situé à environ 800 mètres à l'Est de la carrière ; à proximité d'habitations.
	<b>c</b>	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.	<p><b><u>Sud de la carrière</u></b></p> <p><b>N°7</b> (Pentens) : situé à environ 100 mètres au Sud de la carrière.</p> <p><b><u>Est de la carrière</u></b></p> <p><b>N°10</b> (Tapis) : situé à la limite Est de la carrière.</p> <p><b><u>Ouest de la carrière</u></b></p> <p><b>N°11</b> (Couban Bas) : situé à environ 100 mètres à l'Ouest de la carrière</p>

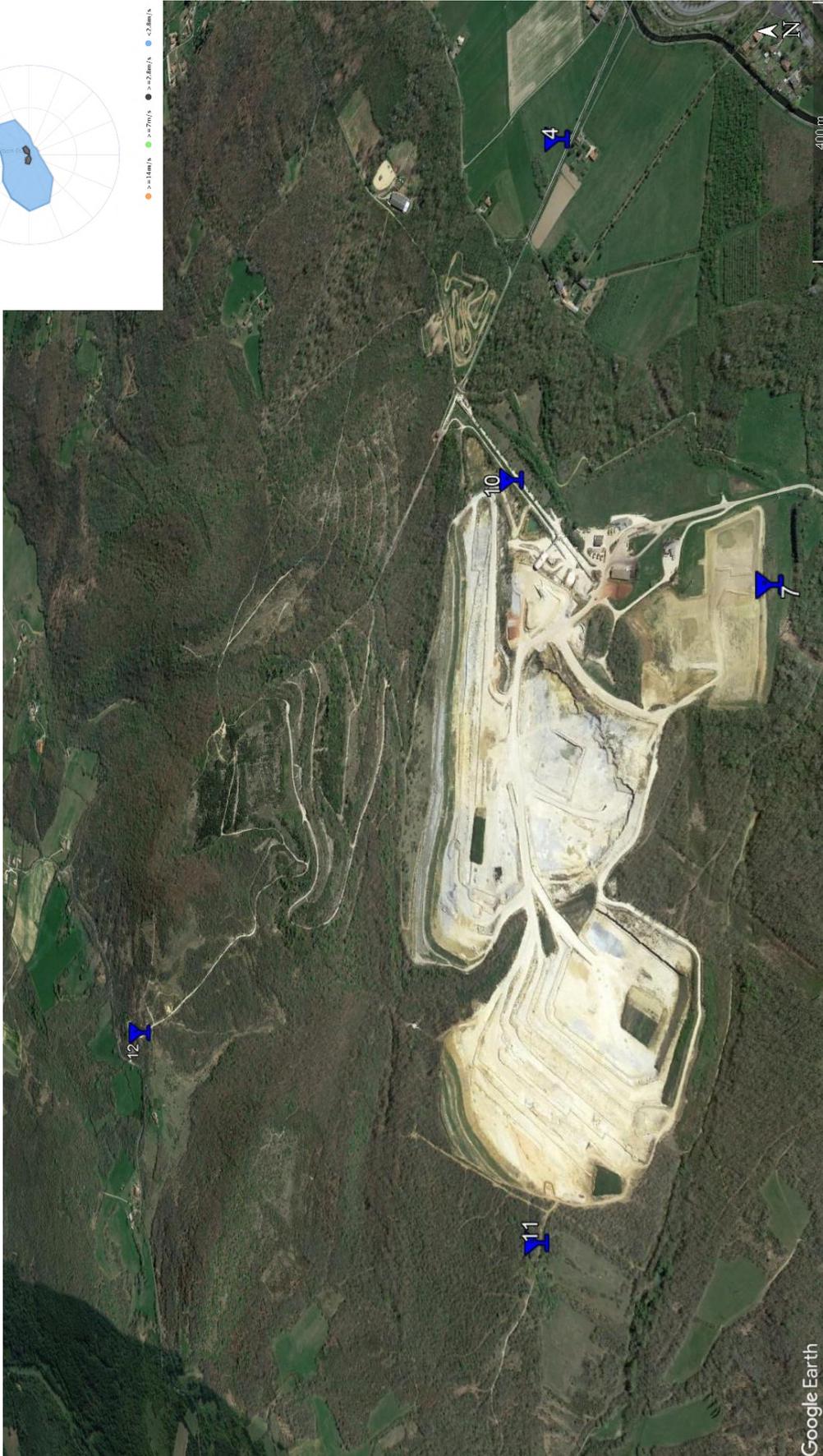
Source : plan de surveillance de la carrière de Martres Tolosane

**Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures**

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosane (POV Météo-France)



● >= 14m/s ● >= 7m/s ● >= 2.8m/s ● < 2.8m/s



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrment autour de la carrière de Martres Tolosane

### Sites de prélèvements



Site n°4



Site n°7



Site n°10



Site n°11



Site n°12

## 3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

### 3.1. Evolution du site en 2022 (source : Sté Lafarge Ciments)

En 2022, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

### 3.2. Conditions météorologiques en 2022

La carrière de Martres Tolosane est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières autour de la carrière peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

Les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières autour de la carrière sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

#### ● Précipitations

En 2022, le cumul annuel des précipitations (585 mm) est inférieur à celui de 2021 (692 mm).

La répartition des précipitations est contrastée entre les périodes d'exposition :

- la 5<sup>e</sup> période de mesures (du 03/10 au 03/11) est la plus sèche avec un cumul de 3 mm,
- la 6<sup>e</sup> période de mesures (du 03/11 au 03/01) est la plus pluvieuse avec un cumul de 154 mm.

Sur les 366 jours de mesures, il y a eu 127 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

#### ● Vents

Les vents dominants sur le site (*annexe 3*) sont le vent de secteur Ouest (majoritaire) ainsi que secteurs Nord, Nord-Est et Est (minoritaires)

Sur les 366 jours d'exposition, il y a eu :

- 250 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 7 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 1.7 m/s.

● **Températures** : en 2022, la moyenne des températures est de 13,9°C.

## 4. RESULTATS AUTOUR DE LA CARRIERE

### 4.1. Tableau de résultats 2022

Période de l'année 2022	Retombées totales en mg/m <sup>2</sup> /jour				
	N°12 (type a)	N°7 (type c)	N°10 (type c)	N°11 (type c)	N°4 (type b)
02/01 au 04/03	32	36	88	78	/
04/03 au 03/05	74	114	128	147	76
03/05 au 04/07	67	256	69	/	/
04/07 au 03/10	125	23	50	111	76
03/10 au 03/11	211	118	118	212	259
03/11 au 03/01	265	35	1138	719	71
<b>Moyenne</b>	<b>129</b>	<b>97</b>	<b>265</b>	<b>253</b>	<b>121</b>
<b>Maximum</b>	265	256	1138	719	259
<b>Minimum</b>	32	23	50	78	71

### 4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Lafarge Ciments. L'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Les anomalies suivantes ont été relevées en 2022 :

- 1<sup>re</sup> campagne de mesures : les résultats de mesure de la jauge MT4 ont été invalidés car le volume d'eau recueilli dans l'échantillon (0.6L) était anormalement inférieur à ceux des autres jauges du dispositif de mesures (compris entre 8 et 9L),
- 3<sup>e</sup> campagne de mesures : l'entonnoir de la jauge n°11 a disparu et des lézards ont été retrouvés dans le bidon de la jauge n°4 ; il n'y a donc pas de résultat disponible pour ces deux jauges,
- le protocole mis en place (6 campagnes de mesures de 2 mois) n'a pas été respecté par l'exploitant : la durée de la 4<sup>e</sup> campagne de mesures est de 91 jours, en contrepartie, celle de la 5<sup>e</sup> campagne de 31 jours.

### 4.3. Moyenne générale

**La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2022 à 173 mg/m<sup>2</sup>/jour, légèrement supérieure à celle de 2021 (154 mg/m<sup>2</sup>/jour).**

L'empoussièrement moyen le plus élevé a été enregistré au cours de la 6<sup>e</sup> période de mesures (446 mg/m<sup>2</sup>/jour) qui est aussi celle qui présente le cumul de précipitations le plus important.

Inversement, l'empoussièrement moyen de plus faible a été enregistré au cours de la 4<sup>e</sup> période de mesures (77 mg/m<sup>2</sup>/jour).

## 4.4. Détails par jauge

### 4.4.1. Jauge de type a (référence)

**La jauge 12**, située à environ 1200 mètres au Nord de la carrière, sert de référence au réseau.

Pour rappel, cette jauge a été installée lors de la dernière campagne de mesures de 2021 car la précédente jauge de référence (N°11) était située sous les vents minoritaires de secteur Est (les résultats montraient que la jauge 11 apparaissait parfois influencée significativement par l'activité de la carrière).

En 2022, la jauge 12 enregistre une moyenne annuelle faible (129 mg/m<sup>2</sup>/jour).

Alors que les niveaux de retombées totales constatés lors des 4 premières campagnes de mesures étaient faibles (32 à 125 mg/m<sup>2</sup>/jour), ils apparaissent plus élevés lors des deux dernières campagnes de mesures avec respectivement 211 et 265 mg/m<sup>2</sup>/jour. Les éléments à disposition d'Atmo Occitanie ne permettent pas d'expliquer cette hausse.

### 4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

**La jauge 7 (Pentens)** est située à la limite Sud de la carrière.

Comme l'année précédente, elle présente l'empoussièrément le plus faible du réseau avec une valeur de 97 mg/m<sup>2</sup>/jour, équivalent à celle de 2021 (105 mg/m<sup>2</sup>/jour).

Les niveaux d'empoussièrément varient significativement entre les campagnes de mesures : le minimum s'élève à 23 mg/m<sup>2</sup>/jour lors de la 4<sup>e</sup> période de mesures et le maximum à 256 mg/m<sup>2</sup>/jour lors de la 3<sup>e</sup> période de mesures.

L'activité de la carrière a une faible influence sur cette jauge.

**La jauge 10 (Tapis)** est située à la limite Est de la carrière sous le vent dominant d'Ouest

Elle affiche la moyenne la plus importante du réseau avec 265 mg/m<sup>2</sup>/jour (empoussièrément modéré) légèrement supérieure à celle de 2021 (229 mg/m<sup>2</sup>/jour, empoussièrément faible).

Au cours de la 6<sup>e</sup> campagne de mesures, un empoussièrément exceptionnellement élevé est observé sur cette jauge (1138 mg/m<sup>2</sup>/jour) qui contraste avec les faibles empoussièrément observés lors des autres campagnes de mesures 2022 (entre 50 et 128 mg/m<sup>2</sup>/jour) ou encore avec les valeurs relevées depuis le début des mesures sur cette jauge en 2015 (maximum de 333 mg/m<sup>2</sup>/jour en 2019).

Lafarge Ciments a également confirmé qu'il n'y avait pas eu de hausse de l'activité de la carrière lors de cette période et qu'aucun événement particulier n'a eu lieu permettant d'expliquer de tels niveaux.

Ainsi, les éléments à disposition d'Atmo Occitanie ne permettent pas d'expliquer la hausse constatée lors de la 6<sup>e</sup> campagne de mesures mais il est plus que probable qu'une ou plusieurs sources de poussières, autre que la carrière, aient influencé les mesures d'empoussièrément. Les mesures de 2023 permettront de confirmer la nature exceptionnelle de ces niveaux d'empoussièrément.

L'activité de la carrière semble avoir une faible influence sur cette jauge.

**La jauge 11 (Cauban bas)**, située à environ 100 mètres à l'Ouest de la carrière, sous le vent dominant d'Est

Elle enregistre un empoussièrément modéré (253 mg/m<sup>2</sup>/jour) en nette augmentation par rapport à celui de 2021 (154 mg/m<sup>2</sup>/jour, empoussièrément faible).

Comme la jauge n°10, cette jauge montre une très forte augmentation de son empoussièrément lors de la 6<sup>e</sup> campagne de mesures avec une valeur de 719 mg/m<sup>2</sup>/jour. Les empoussièrément observés sur les autres campagnes de mesures 2022 (78 à 212 mg/m<sup>2</sup>/jour) sont faibles et la valeur maximale relevée depuis le début des mesures en 2015 était de 345 mg/m<sup>2</sup>/jour (en 2018 et 2019).

les éléments à disposition d'Atmo Occitanie ne permettent pas d'expliquer la hausse constatée lors de la 6<sup>e</sup> campagne de mesures mais il est plus que probable qu'une ou plusieurs sources de poussières, autre que la carrière, aient influencé les mesures d'empoussièrément. Les mesures de 2023 permettront de confirmer la nature exceptionnelle de ces niveaux d'empoussièrément.

L'activité de la carrière semble avoir une faible influence sur cette jauge.

### 4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)

La valeur réglementaire de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour en moyenne annuelle glissante prévue dans l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié n'est pas dépassée.

**La jauge 4 (Campignas Bas)** est située à proximité d'habitations à environ 800 mètres à l'Est de la carrière.

Située dans le prolongement de la jauge 10, elle enregistre un empoussièrément faible (121 mg/m<sup>2</sup>/jour), équivalent à celui de 2021 (133 mg/m<sup>2</sup>/jour).

Cette jauge montre la décroissance de l'empoussièrément avec la distance.

La valeur observée lors de la 6<sup>e</sup> campagne de mesure est faible (71 mg/m<sup>2</sup>/jour) et contraste avec celle enregistrée sur la jauge 10 située en limite de carrière (1138 mg/m<sup>2</sup>/jour). Cela montre que le fort empoussièrément reste localisé à proximité de la carrière.

Au cours de l'année 2022, les moyennes annuelles glissantes sont faibles et apparaissent nettement inférieures à la valeur limite réglementaire.

Cette jauge montre que l'activité de la carrière n'a pas d'influence sur l'empoussièrément des 1<sup>ères</sup> habitations situées à l'Est de la carrière.

## 4.5. Mesures de pH

Les relevés de pH du réseau ne montrent pas d'anomalie : les valeurs varient entre le pH théorique de l'eau de pluie à l'équilibre naturel calco-carbonique (pH=5.6) et des valeurs de pH légèrement supérieures à la neutralité (pH=7).

## 5. CONCLUSIONS 2022 ET PERSPECTIVES

---

Les résultats des mesures réalisées en 2022 montrent que :

- l'activité de la carrière semble avoir une faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat sous les vents d'Ouest et d'Est,
- à proximité des 1<sup>res</sup> habitations sous les vents dominants de la carrière, les niveaux d'empoussièrement sont nettement inférieurs à la valeur limite réglementaire.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2023 autour de la carrière.

## TABLE DES ANNEXES

---

[ANNEXE 1](#) : Calendrier des mesures 2022

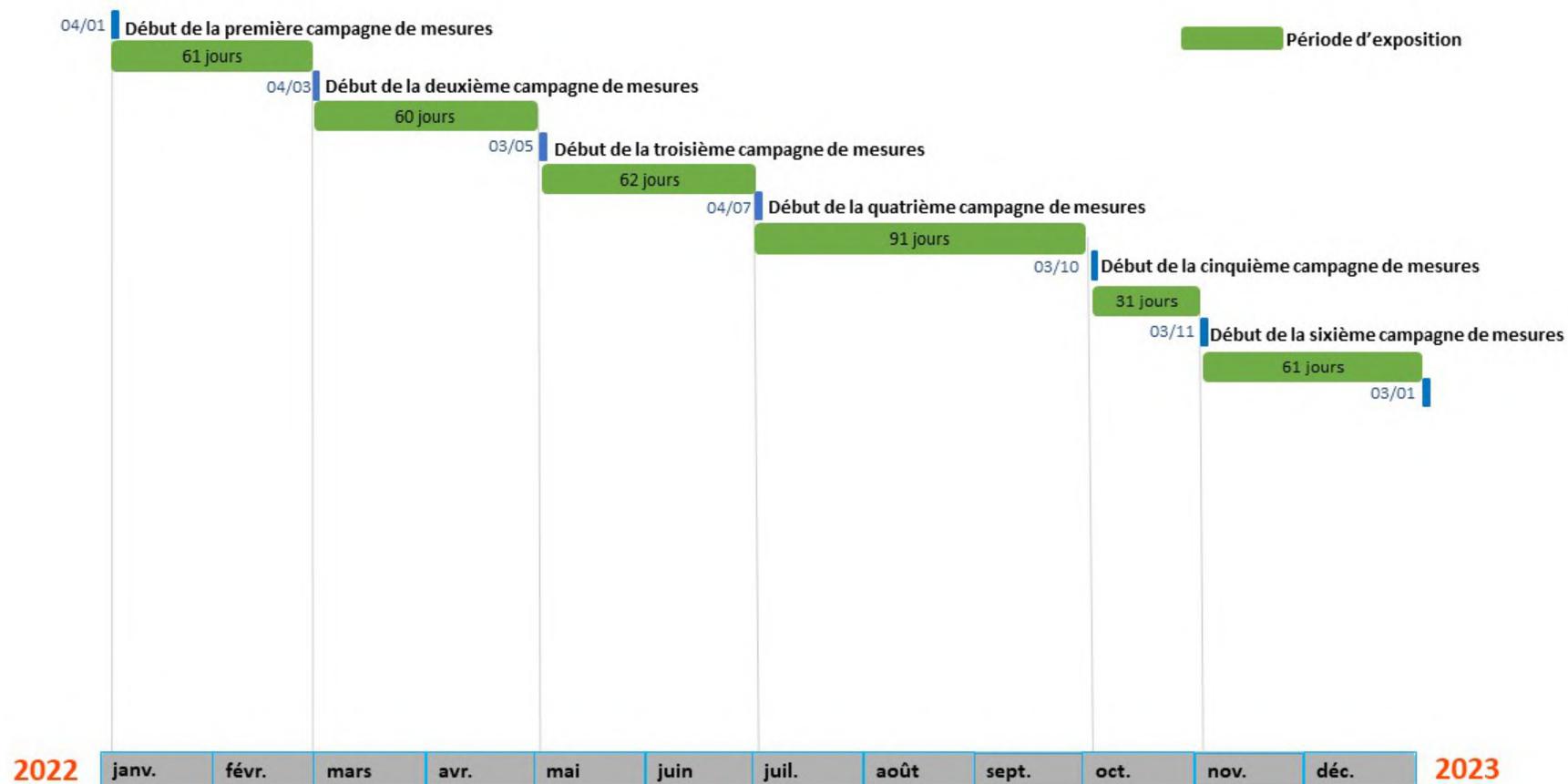
[ANNEXE 2](#) : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2022

[ANNEXE 3](#) : Mesures des retombées poussières : historique

[ANNEXE 4](#) : Conditions météorologiques

[ANNEXE 5](#) : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

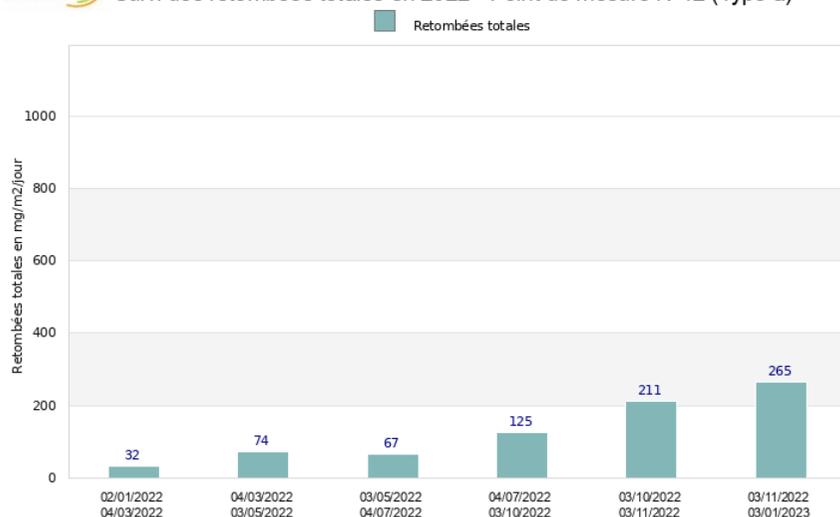
# ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2022



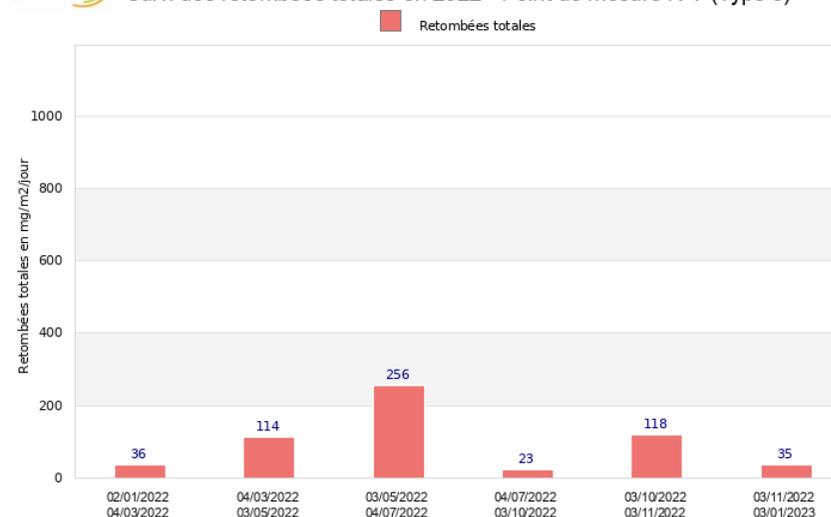
## ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2022



Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments  
Suivi des retombées totales en 2022 - Point de mesure N°12 (Type a)



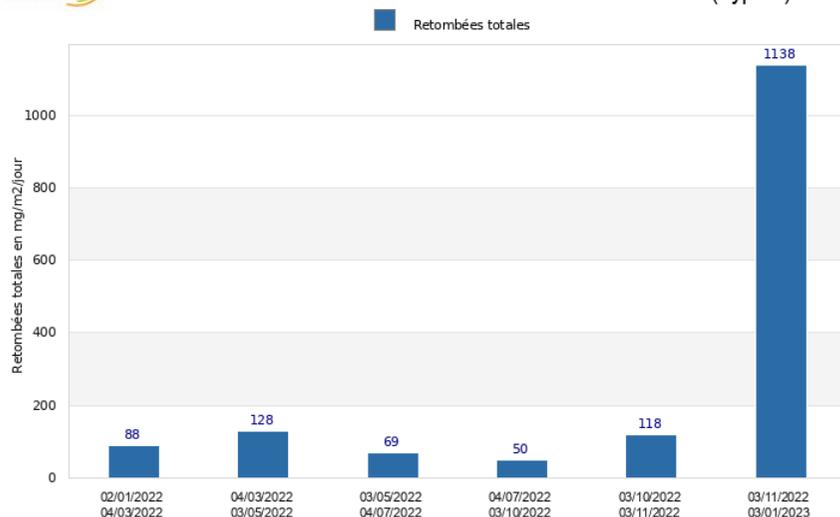
Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments  
Suivi des retombées totales en 2022 - Point de mesure N°7 (Type c)



©Atmo-Occitanie



Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments  
Suivi des retombées totales en 2022 - Point de mesure N°10 (Type c)

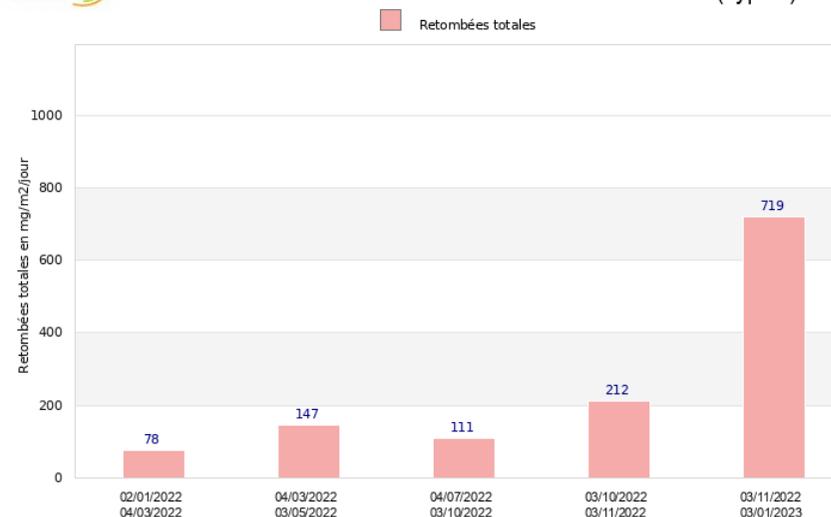


©Atmo-Occitanie

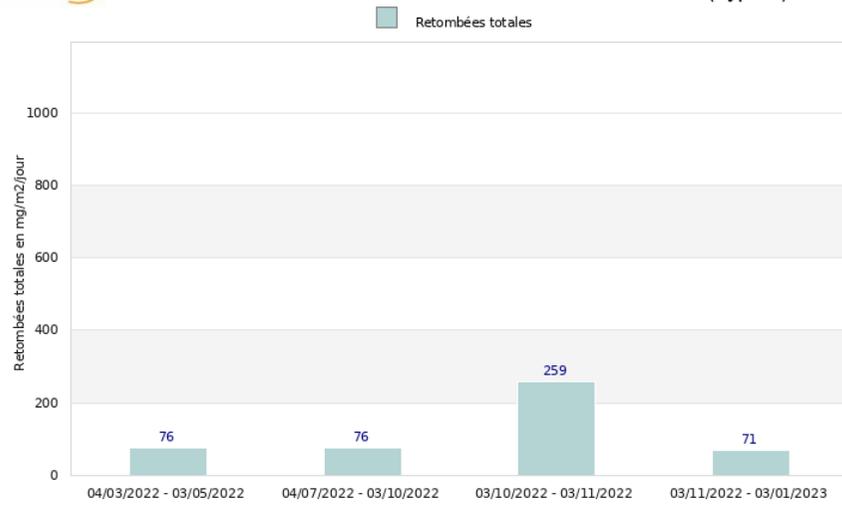
©Atmo-Occitanie



Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments  
Suivi des retombées totales en 2022 - Point de mesure N°11 (Type c)



©Atmo-Occitanie

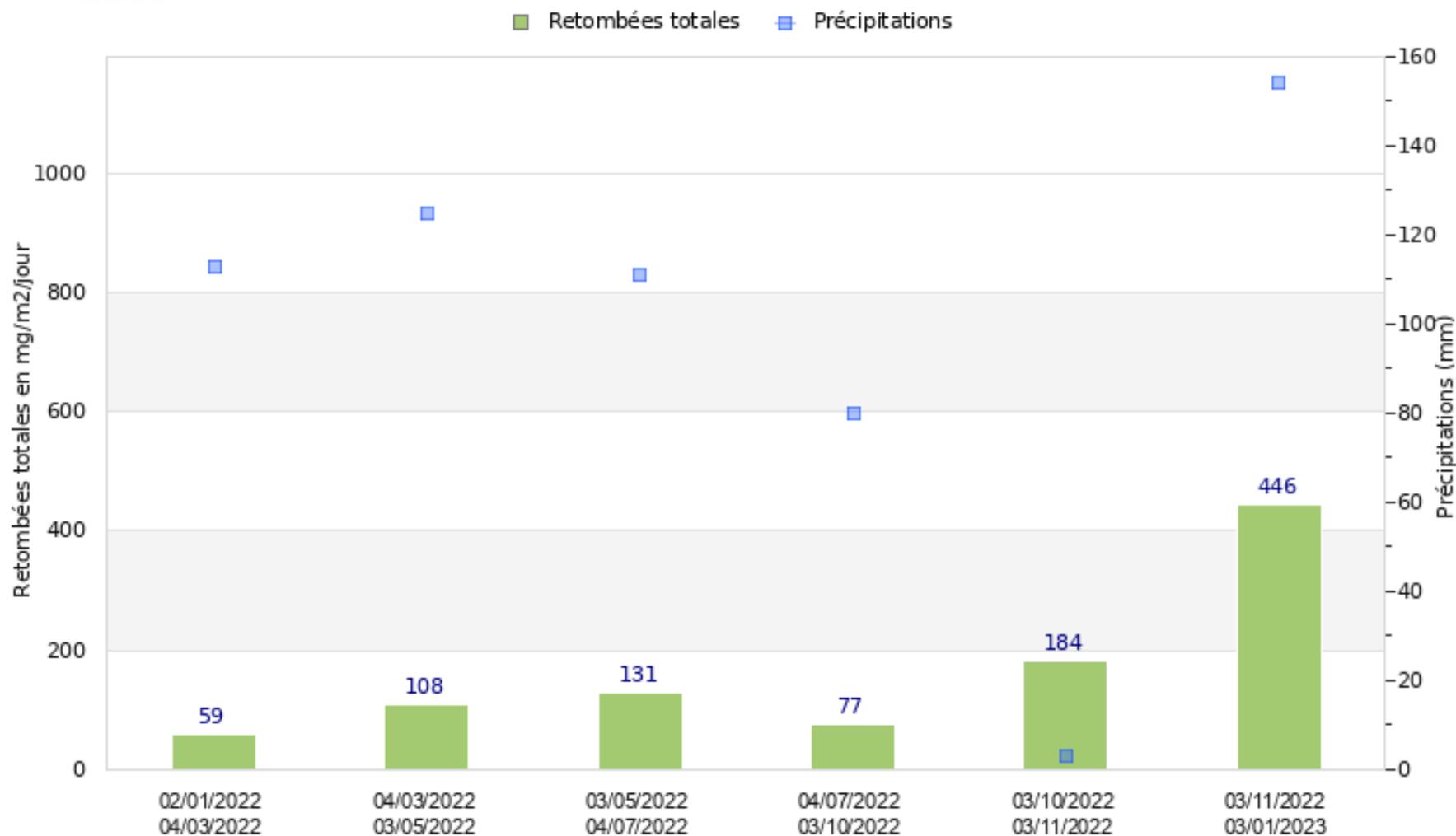


©Atmo-Occitanie

## Mesures des retombées poussières, moyenne par période sur l'année 2022



### Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2022



©Atmo-Occitanie

# Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°1 du 02/01/2022 au 04/03/2022

Période du 02-01-2022 au 04-03-2022	N°12 (Type a)	N°7 (Type c)	N°10 (Type c)	N°11 (Type c)	N°4 (Type b)	N°4 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	32	36	88	78	MI	145



Moyenne température : 5,5°C    Cumul précipitations : 112,8 mm    \* Moyenne annuelle glissante calculée sur 6 périodes consécutives  
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

# Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°2 du 04/03/2022 au 03/05/2022

Période du 04-03-2022 au 03-05-2022	N°12 (Type a)	N°7 (Type c)	N°10 (Type c)	N°11 (Type c)	N°4 (Type b)	N°4 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	74	114	128	147	76	134



Moyenne température : 10,1°C    Cumul précipitations : 124,5 mm

\* Moyenne annuelle glissante calculée sur 6 périodes consécutives  
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

# Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°3 du 03/05/2022 au 04/07/2022

Période du 03-05-2022 au 04-07-2022	N°12 (Type a)	N°7 (Type c)	N°10 (Type c)	N°11 (Type c)	N°4 (Type b)
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	67	256	69	D	MI



Moyenne température : 19,2°C    Cumul précipitations : 110,9 mm    AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

# Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°4 du 04/07/2022 au 03/10/2022

Période du 04-07-2022 au 03-10-2022	N°12 (Type a)	N°7 (Type c)	N°10 (Type c)	N°11 (Type c)	N°4 (Type b)	N°4 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	125	23	50	111	76	106



Moyenne température : 21,4°C    Cumul précipitations : 80,4 mm    \* Moyenne annuelle glissante calculée sur 6 périodes consécutives  
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

# Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°5 du 03/10/2022 au 03/11/2022

Période du 03-10-2022 au 03-11-2022	N°12 (Type a)	N°7 (Type c)	N°10 (Type c)	N°11 (Type c)	N°4 (Type b)	N°4 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	211	118	118	212	259	142



Moyenne température : 16,7°C	Cumul précipitations : 2,9 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 6 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	-------------------------------	---

# Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°6 du 03/11/2022 au 03/01/2023

Période du 03-11-2022 au 03-01-2023	N°12 (Type a)	N°7 (Type c)	N°10 (Type c)	N°11 (Type c)	N°4 (Type b)	N°4 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	265	35	1138	719	71	121



Moyenne température : 7,8°C    Cumul précipitations : 153,9 mm

\* Moyenne annuelle glissante calculée sur 6 périodes consécutives  
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

# Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2022

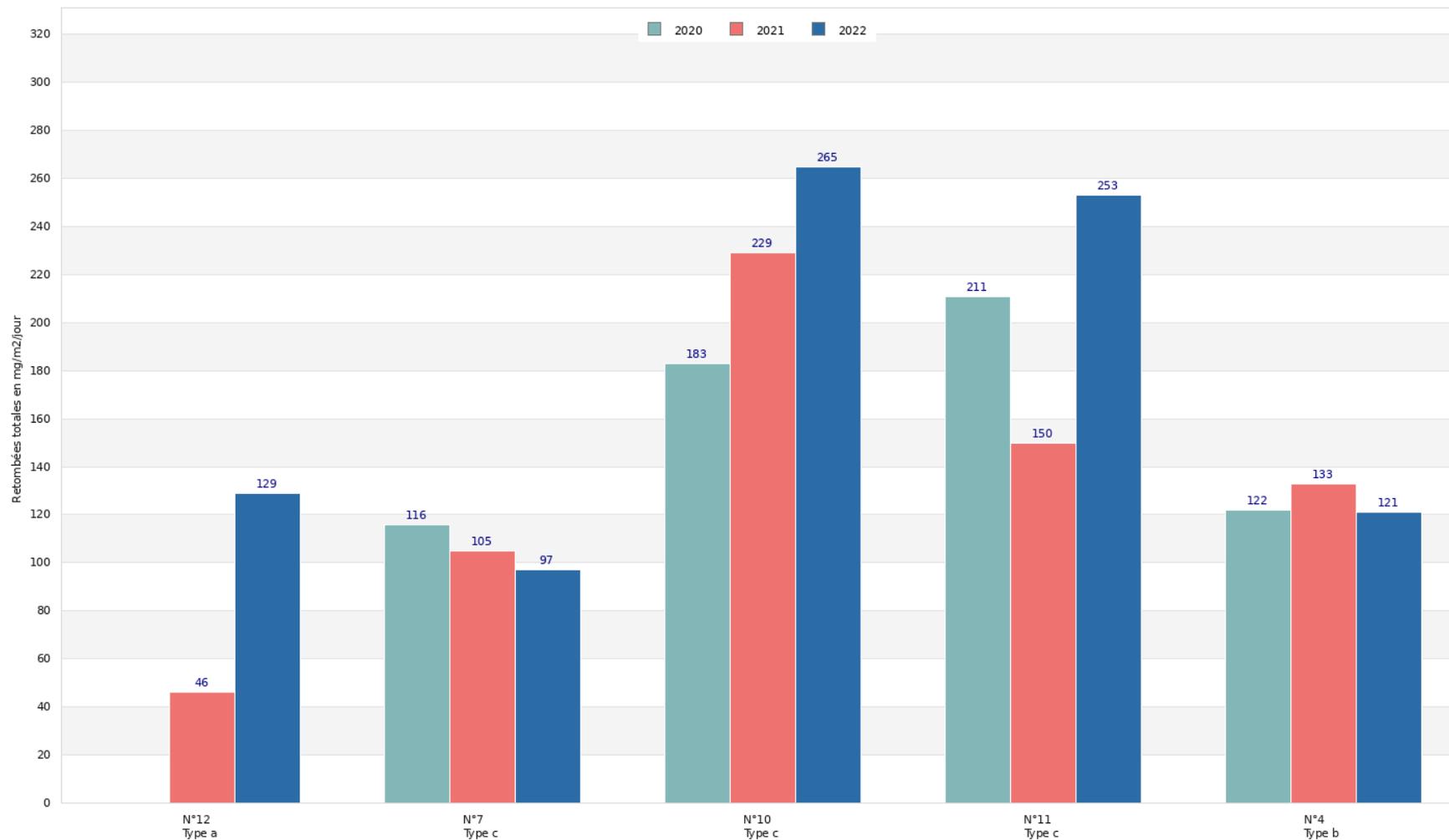
	N°12 Type a	N°7 Type c	N°10 Type c	N°11 Type c	N°4 Type b
Retombées totales (mg/m <sup>2</sup> /jour)	129	97	265	253	121



## ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



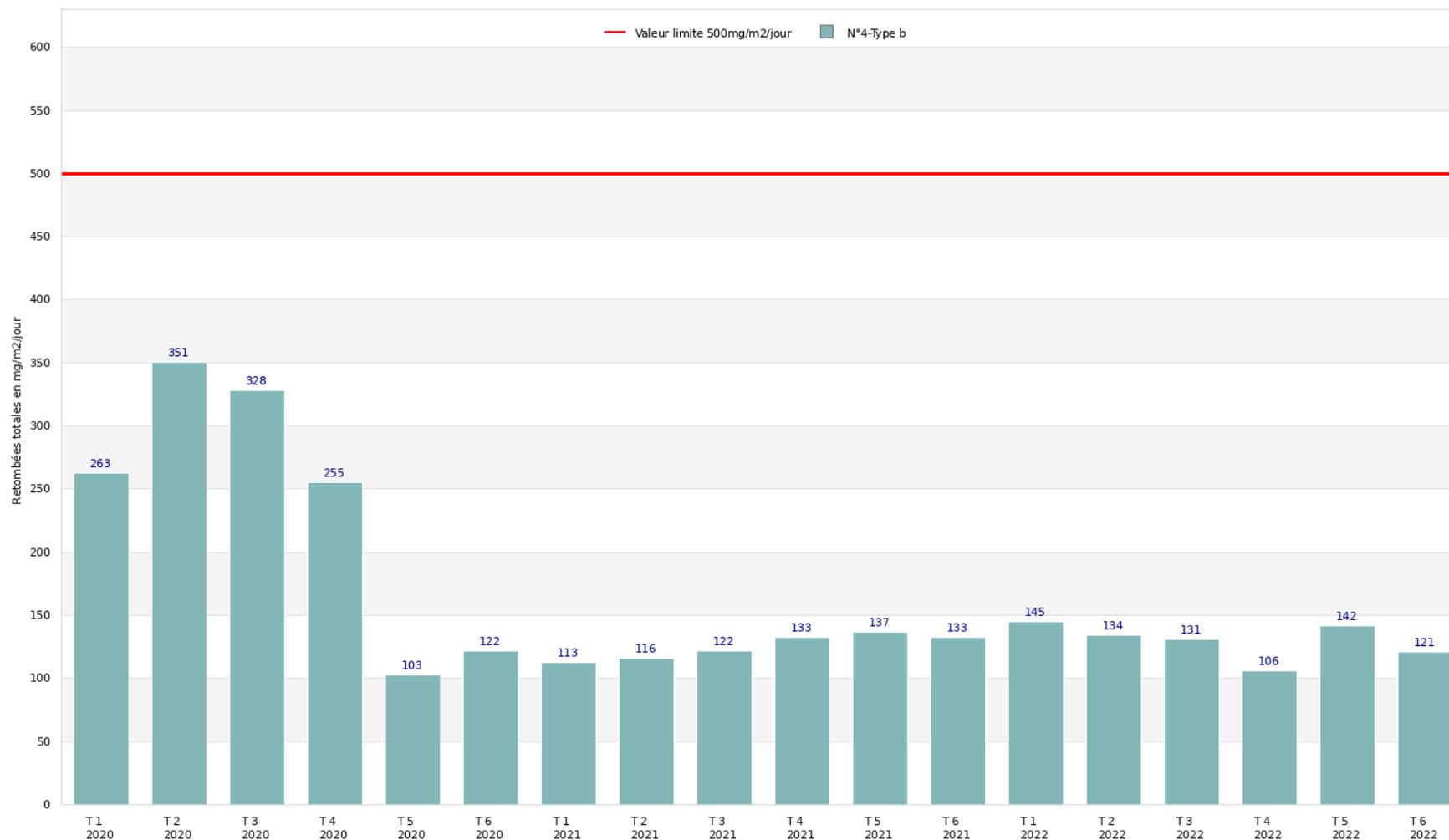
Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments  
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



## Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



### Site de Martres Tolosane Carrière - LafargeHolcim Ciments Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 6 périodes précédentes (Toutes les périodes sont prises en compte).

## Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m <sup>2</sup> /jour)					
		N°12	N°7	N°10	N°11	N°4	Moyenne
2022	03/11/2022 au 03/01/2023	265	35	1138	719	71	446
	03/10/2022 au 03/11/2022	211	118	118	212	259	184
	04/07/2022 au 03/10/2022	125	23	50	111	76	77
	03/05/2022 au 04/07/2022	67	256	69	D	MI	131
	04/03/2022 au 03/05/2022	74	114	128	147	76	108
	02/01/2022 au 04/03/2022	32	36	88	78	MI	59
	Moyenne annuelle 2022	129	97	265	253	121	
2021	03/11/2021 au 02/01/2022	46	70	64	84	158	84
	23/09/2021 au 03/11/2021		132	100	76	113	105
	02/07/2021 au 23/09/2021		140	285	232	177	209
	12/05/2021 au 02/07/2021		128	453	177	148	227
	01/03/2021 au 12/05/2021		73	312	203	129	179
	04/01/2021 au 01/03/2021		84	159	128	75	111
	Moyenne annuelle 2021	46	105	229	150	133	
2020	03/11/2020 au 04/01/2021		79	108	143	179	127
	11/09/2020 au 03/11/2020		50	210	461	92	203
	20/07/2020 au 11/09/2020		94	272	65	109	135
	12/05/2020 au 20/07/2020		336	310	231	109	247
	09/03/2020 au 12/05/2020		78	87	D	D	82
	07/01/2020 au 09/03/2020		56	112	157	D	108
	Moyenne annuelle 2020		116	183	211	122	
2019	04/11/2019 au 07/01/2020		68	87	244	MI	133
	09/09/2019 au 04/11/2019		78	238	AI	547	288
	08/07/2019 au 09/09/2019		119	283	259	RAT	220
	09/05/2019 au 08/07/2019		104	164	188	155	153
	05/03/2019 au 09/05/2019		RAT	151	240	87	159
	07/01/2019 au 05/03/2019		83	160	166	75	121
	Moyenne annuelle 2019		90	181	219	216	
2018	01/10/2018 au 06/12/2018		37	232	86	173	132
	30/07/2018 au 01/10/2018		24	97	117	94	83
	01/06/2018 au 30/07/2018		199	333	345	RAT	292
	04/04/2018 au 01/06/2018		150	149	151	205	164
	01/02/2018 au 04/04/2018		93	221	233	151	175
	06/12/2017 au 01/02/2018		64	50	122	314	138
	Moyenne annuelle 2018		95	180	176	187	

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,  
MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

## ANNEXE 4

### Conditions météorologiques

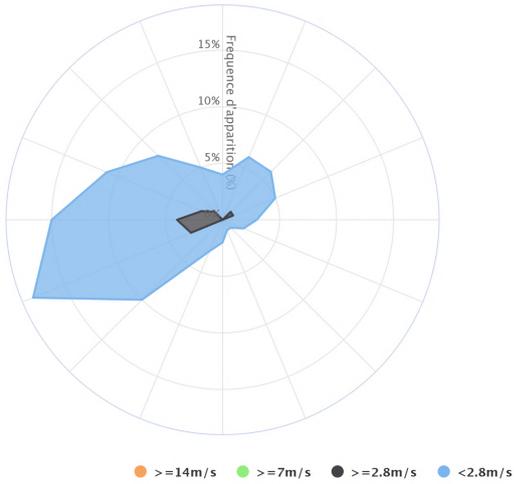
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France. Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 02/01/2022 au 04/03/2022	61	112.8	16	45	1	0	1.8	5.5
du 04/03/2022 au 03/05/2022	60	124.5	26	45	0	0	2	10.1
du 03/05/2022 au 04/07/2022	62	110.9	27	41	3	0	1.6	19.2
du 04/07/2022 au 03/10/2022	91	80.4	26	52	1	0	1.5	21.4
du 03/10/2022 au 03/11/2022	31	2.9	3	23	1	0	1.7	16.7
du 03/11/2022 au 03/01/2023	61	153.9	29	44	3	0	1.6	7.8
Min		2.9	3	23	0	0	1.5	5.5
Max		153.9	29	52	3	0	2	21.4
Moyenne							1.7	
Cumul	366	585.4	127	250	9	0		

# Roses des vents

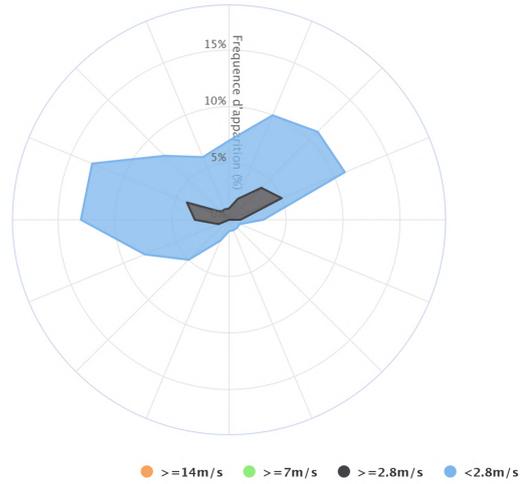
## Rose des vents du 02/01/2022 au 04/03/2022

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



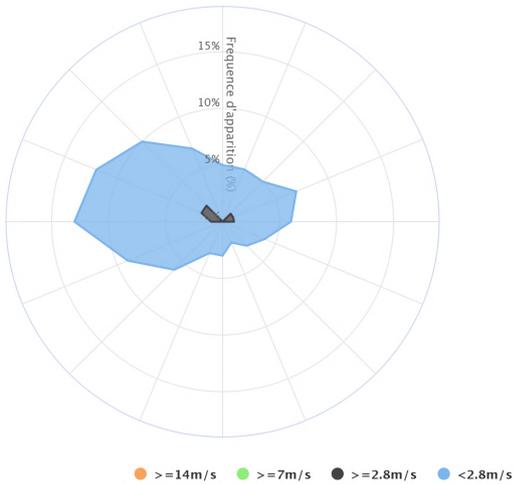
## Rose des vents du 04/03/2022 au 03/05/2022

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



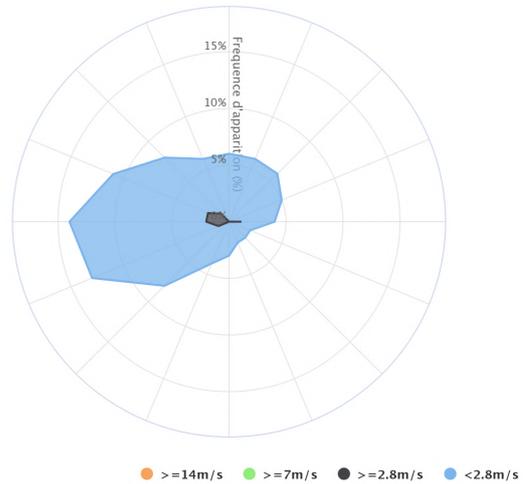
## Rose des vents du 03/05/2022 au 04/07/2022

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



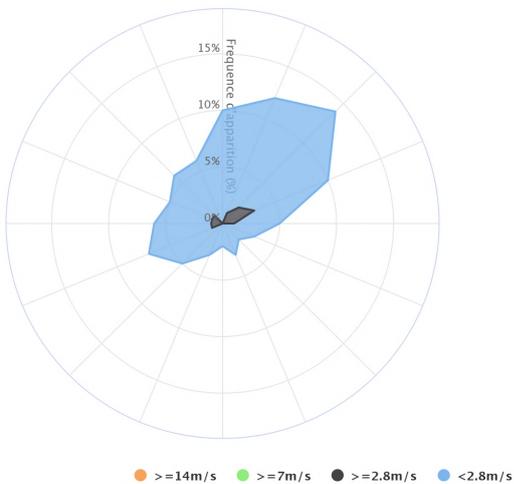
## Rose des vents du 04/07/2022 au 03/10/2022

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



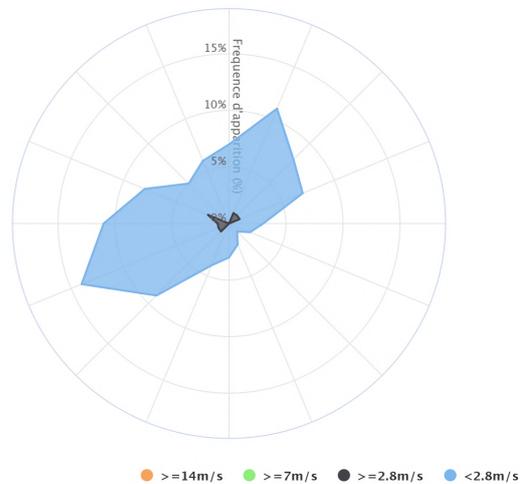
## Rose des vents du 03/10/2022 au 03/11/2022

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



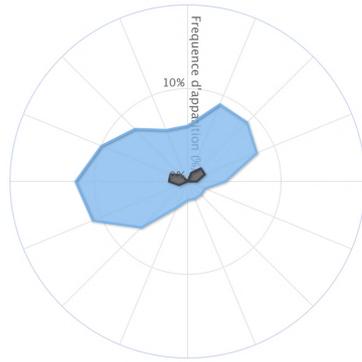
## Rose des vents du 03/11/2022 au 03/01/2023

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



## Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Martres-Tolosanes (POV Météo-France)



●  $\geq 14\text{m/s}$  ●  $\geq 7\text{m/s}$  ●  $\geq 2.8\text{m/s}$  ●  $< 2.8\text{m/s}$

## Caractéristiques météorologiques de l'année 2022 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

### Janvier 2022 : « Pluvieux en Gascogne, sec en Languedoc »

Janvier est caractérisé par une pluviométrie contrastée avec un cumul global de 65 mm ce qui représente un déficit à la normale de 24 %.

La température moyenne mensuelle est globalement plutôt conforme avec une anomalie de seulement -0.2 °C mais les températures ont évolué en dents de scie au fil du mois. Après 4 premiers jours très doux, le temps s'est rafraîchi du 5 au 7 puis à nouveau, l'air s'est radouci du 8 au 10 avant une longue période fraîche pour la saison du 11 au 23. Du 14 au 26, il refait doux puis la fraîcheur revient jusqu'au 31.

Les cumuls de pluie sont disparates : le temps reste très sec dans le Gard, l'Hérault et le sud de la Lozère tandis que les pluies sont en excédent dans les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège.

L'ensoleillement est excédentaire presque partout, particulièrement en Catalogne et dans la plaine languedocienne, avec une valeur record même dans l'Albigeois.

### Février 2022 : « Douceur printanière et sécheresse »

Février est sec en Occitanie avec un cumul global de 34 mm ce qui représente un déficit à la normale de 51 %.

La température moyenne mensuelle est largement au-dessus de la normale avec une anomalie de 2.3 °C. La température sur un pas de temps quotidien a dépassé la normale presque tous les jours (sauf les 6 et 26), les 17 et 18 étant particulièrement doux avec une anomalie caracolant à plus de 6 °C.

Les cumuls mensuels de pluie sont déficitaires en général, toutefois, très localement conformes aux normales.

L'ensoleillement est excédentaire presque partout, particulièrement en Catalogne, dans une moindre mesure à Montpellier. La tramontane forte est fréquente pour la saison. -Il vaut mieux le loup dans le troupeau qu'un mois de février beau ! - dit un vieil adage occitan.

### Mars 2022 : « Douceur relative et fort épisode pluvieux »

Mars est relativement doux, peu venté, plutôt maussade avec des cumuls de pluie très disparates spatialement du fait d'un épisode méditerranéen très précoce du 11 au 13. L'épicentre de cet épisode fut l'Hérault mais de fortes lames d'eau ont aussi impacté ses départements limitrophes, dans une moindre mesure. Le cumul mensuel global est de 98 mm ce qui représente un excédent à la normale de 46 % et l'anomalie de la température moyenne mensuelle est de 0.8 °C.

L'ensoleillement est médiocre dans la plaine languedocienne aussi bien qu'en Roussillon. A Perpignan, mars 2022 constitue le record depuis 1960 de la durée d'ensoleillement la plus basse pour un mois de mars.

Cers, tramontane ont peu soufflé statistiquement pour un mois de mars.

### Avril 2022 : « Gelées de printemps tardives et sécheresse »

Avril est relativement doux pour la saison, peu venté et plutôt sec.

Le cumul mensuel global est de 67mm ce qui représente un déficit à la normale de 29 % et l'anomalie de la température moyenne est positive de 0.5 degré. Toutefois, un épisode de froid survient pendant la première décennie avec localement de nombreuses gelées potentiellement dévastatrices pour l'arboriculture.

Cers, tramontane et autan ont relativement peu soufflé statistiquement pour un mois d'avril.

L'ensoleillement est assez conforme à la normale en Catalogne, dans le Carcassès et le secteur de Nîmes. Il est déficitaire, en revanche, de l'Albigeois au pays Toulousain.

## **Mai 2022 : « Un mois de mai exceptionnellement chaud et sec »**

L'anomalie moyenne de température sur la région est de +3.2°C, avec une période particulièrement chaude en milieu de mois.

Les précipitations sont largement déficitaires, en particulier à l'est de la région, avec des déficits autour de 80%. Les départements pyrénéens sont les moins déficitaires, avec autour de 50 % de déficit.

Le mois a été plus ensoleillé que la normale sur toute la région et en particulier sur le Massif Central, où le rapport à la normale est de 140%.

Deux épisodes de Tramontane ont eu lieu, le 6 et le 25/26 où le vent a dépassé les 80 km/h sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

L'indice d'humidité des sols a décliné pendant tout le mois, proche de la moyenne en début de mois, il passe sous le 1er décile quotidien en fin de mois et continue de baisser.

## **Juin 2022 : « Un mois de juin particulièrement chaud et orageux »**

Juin 2022 a été le deuxième mois de juin le plus chaud depuis 1973 avec un écart à la normale de +2,85°C pour la température moyenne agrégée en Occitanie, en dessous du record de 2003 (où l'écart est de +4,12°C), principalement dû à une période de forte chaleur dans la deuxième décennie du mois, avec des températures maximales dépassant les 40°C à son apogée sur une large zone des plaines languedociennes.

C'est aussi un mois marqué par des dégradations orageuses notables en début et en fin de mois et surtout en approchant le Massif Central, avec des cumuls dépassant plusieurs fois les 30 mm en 24h pour les journées du 3, du 4, du 22 et du 23.

## **Juillet 2022 : « Juillet le plus sec et le 2ème plus chaud depuis 1959 »**

Le mois de juillet 2022 est le 2<sup>ème</sup> mois de juillet le plus chaud en considérant la température moyenne agrégée (anomalie de +2.65°C) sur la région Occitanie après juillet 2006.

Côté précipitations, le mois de juillet 2022 est extrêmement sec, avec une large moitié de la région n'ayant reçu que moins de 5 mm sur le mois. Seuls les Pyrénées et leur Piémont et la Lozère ont reçu quelques pluies orageuses, mais restent en déficit de précipitations. Le cumul mensuel agrégé sur la région est de 9.3 mm, soit 18% de la normale.

L'ensoleillement est largement excédentaire, de +20% environ sur le Languedoc-Roussillon et les Pyrénées et jusqu'à +40% par rapport à la normale dans le Lot. On mesure 382h à Gourdon (normale à 265h), 406h à Montpellier (normale à 345h), et 357h à Toulouse (normale à 259h).

L'activité feux de végétation a été notable, notamment pendant l'épisode de vigilance orange canicule du 12 au 20 juillet en Midi-Pyrénées. Sur la région c'est le Gard et l'Hérault qui comptabilisent les feux de forêt les plus étendus ; celui de Gignac (34) parti le 26 juillet a atteint 950 ha.

## **Août 2022 : « 2ème mois d'août le plus chaud depuis 1947 »**

Le mois d'août 2022 est au deuxième rang en regardant l'anomalie de température moyenne mensuelle pour tous les mois d'août sur l'Occitanie depuis 1947 avec +2.92°C par rapport à la normale. Seul le mois d'août 2003 a été plus chaud avec une anomalie de +3.96°C.

Côté précipitations, la région est séparée en deux. D'une part le Gard, la Lozère, une large partie est de l'Hérault et les Pyrénées ont bien été arrosées par des précipitations orageuses à partir de la deuxième décennie et sont en excédent de précipitations par rapport à la normale. D'autre part, les précipitations sont déficitaires sur tout le reste de la région, voire très faibles par rapport aux normales, notamment le Tarn et l'Aude.

L'ensoleillement mensuel est légèrement au-dessus des normales sur une majeure partie de la région. On relève par exemple 285h à Toulouse (normale à 246h) et 331h à Montpellier (normale à 305h).

## Septembre 2022 : « Une première quinzaine chaude et orageuse, automnale ensuite »

Septembre 2022 marque la fin d'une longue période de hautes températures les 4 mois précédents (entre +2.6 et 2.9°C au-dessus des normales pour la température moyenne). Pour mémoire, nous avons enregistré le mois de mai le plus chaud sur la région Occitanie depuis 1947, et les deuxièmes mois de juin, juillet et août les plus chauds. Même si le mois de septembre a été plus doux que la moyenne, avec une anomalie de +1.1°C, il n'est que le 15ème au niveau de l'anomalie de température moyenne, loin derrière 1987 (+2.6°C). Les écarts aux normales sont assez homogènes d'un département à l'autre, entre +0.60 à +1.54°C.

Coté précipitations, les cumuls sont très inégaux, excédentaires sur le Tarn et dans une moindre mesure sur la Haute Garonne et déficitaire sur Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot et Lozère (plus de 10% de déficit).

## Octobre 2022 : « Exceptionnellement chaud et sec »

Le mois d'octobre 2022 est le mois d'octobre le plus chaud que la région ait jamais connu. La température moyenne régionale de 17.3 °C est supérieure de près de 4 degrés à la normale mensuelle.

Ce mois est aussi le 2ème mois d'octobre le plus sec. Le cumul de pluies régional moyenné est de 28 mm. Il accuse un déficit de plus de 70 % par rapport à la normale. Le Gard s'en sort un peu mieux avec un manque d'eau de 50 %. En revanche, l'Aude, le Gers, l'Hérault et le Tarn-et-Garonne voient leur déficit dépasser les 80 à 90 %.

Le nombre de jours de vent fort est moindre que la normale. L'ensoleillement, conforme à la normale au niveau régional, est excédentaire dans le Tarn et déficitaire sur les départements méditerranéens.

## Novembre 2022 : « Doux et pluviométrie contrastée »

Novembre 2022 suit la lignée des mois précédents : pour la 7<sup>ème</sup> fois consécutive, les températures sont au-dessus de la normale (autour de +1.9°C moyenné sur la région). Il ne constitue pas un record, mais se classe quand même comme le 7ème mois de novembre le plus chaud depuis 1947.

Les précipitations ont été légèrement déficitaires, environ 7 % en moins par rapport à la normale. On note qu'il s'agit de la 8ème fois sur les derniers mois. Mais l'ex-région Midi-Pyrénées est excédentaire (+16%) tandis que l'ex-région Languedoc-Roussillon est nettement déficitaire (-39%).

L'ensoleillement est légèrement au-dessus des normales avec un excédent de 10 à 20% sur le Massif central ainsi qu'entre la vallée du Tarn et du Lot. Un léger déficit est présent sur l'ouest des Pyrénées.

## Décembre 2022 : « Un début décembre frais suivi d'une grande douceur »

Ce mois de décembre 2022 est contrasté du point de vue des températures avec une première quinzaine relativement fraîche, globalement en dessous des normales de saison. A partir du 19 décembre, les températures repassent largement au-dessus des normales et s'y maintiennent jusqu'à la fin du mois.

On mesure un déficit de précipitations mensuelles agrégé sur la région de -39 %. Ce déficit, très contrasté, atteint -20 à -50 % sur une large frange nord-ouest de la région et jusque 70 à 80 % sur le sud de la région. Mais sur l'ouest du Gard la pluviométrie est excédentaire de +50 à +100 %. La période la plus pluvieuse se situe en première partie de mois.

L'indice d'humidité des sols augmente sur ce mois en particulier entre le 12 et le 16 décembre tout en restant encore globalement déficitaire notamment sur les Pyrénées-Orientales où il reste record.

L'ensoleillement mensuel est légèrement excédentaire du côté du Gers et devient déficitaire de l'ordre de -20 % en se décalant vers le Languedoc.

# Annexe 5

## Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

---

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

### Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jaugue de type c).

### Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (25 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

## Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

## Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2») La différence des masses «m1 – m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m_1 - m_2) * V_T / V_{traité}$$

Avec  $V_T = V_{traité}$  si la totalité de l'échantillon est traité sinon  $V_T =$  Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m<sup>2</sup>/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m<sup>2</sup>/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

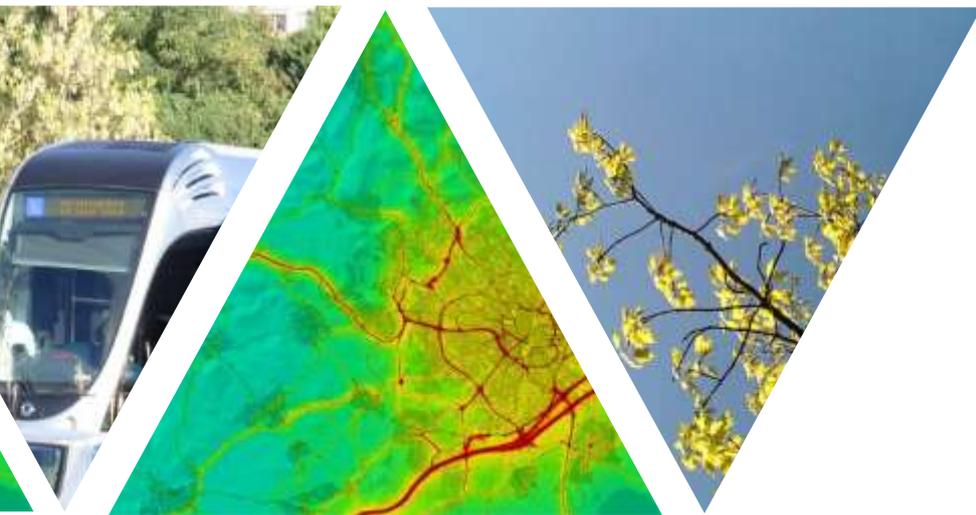
Avec S = Surface de l'entonnoir en m<sup>2</sup> et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m<sup>2</sup>/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



# L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)



**Agence de Montpellier**  
(Siège social)  
10 rue Louis Lépine  
Parc de la Méditerranée  
34470 PEROLS

**Agence de Toulouse**  
10bis chemin des Capelles  
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53  
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie